

**Pièce jointe n° 13 AU DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT INITIALE D'UNE
INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE L'ENREGISTREMENT**

Evaluation des incidences Natura 2000

| | | |
|---|---|---------------------|
|  | DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT <i>PJ n° 13 – Evaluation des incidences Natura 2000</i> | Commune Orange (84) |
|---|---|---------------------|

Nota : **Nota** : Site non soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 :

Le site est en dehors de toute zone Natura 2000. En conséquence :

- non concerné par l'article R414-19 29° du Code de l'Environnement (liste nationale des sites soumis à évaluation des incidences Natura 2000).
 - non concerné par l'arrêté préfectoral du 18 février 2011 fixant la liste prévue au 2° du III de l'article L.414-4 du Code de l'Environnement des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000.
 - non concerné par l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2012 fixant la liste prévue au IV de l'article L.414-4 du Code de l'Environnement des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions, ne relevant pas d'un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration au titre d'une législation ou d'une réglementation distincte de Natura 2000 et soumis à évaluation des incidences Natura 2000.
- Une étude simplifiée a été réalisée dans le cadre de ce dossier de demande d'enregistrement pour s'assurer de l'absence d'impact du projet sur les zones Natura 2000 à proximité.**

AÉR

DOSSIER DE DEMANDE
D'ENREGISTREMENT
PJ n° 13 – Evaluation des incidences Natura
2000

Commune Orange (84)



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000****Pourquoi ?**

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie. Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Définition :

L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.



DOSSIER DE DEMANDE
D'ENREGISTREMENT
PJ n° 13 – Evaluation des incidences Natura
2000

Commune Orange (84)

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : **EIFFAGE AER**

Commune et département) : **84100 ORANGE (Vaucluse)**

Adresse : **Base aérienne 115**

Téléphone : 06 08 99 89 09

Email : **stephane.DEVOS@eiffage.com**

Nom du projet : **fabrication de béton prêt à l'emploi**

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ? **Dossier de Demande d'Enregistrement au titre des installations Classées pour la Protection de l'Environnement**

1. Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

(voir plan de masse disponible en Pièce jointe n°3)

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

EIFFAGE AER souhaite implanter une centrale à béton prêt à l'emploi mobile, sur la commune d'Orange (84), dans le cadre des travaux de réfection des voiries de la base aérienne, dans laquelle le site sera implanté.

La durée prévisionnelle d'exploitation sera environ 6 mois.

Il n'y aura pas de bâtiment sur ce site. Néanmoins l'installation comprend des conteneurs et blocs de contrôle pour le fonctionnement de la centrale à béton.

La surface de l'emprise du site est de 8 272 m² surface de stock compris (3000 m²).
Ce site sera classé à Enregistrement sous la nomenclature des ICPE rubrique 2518-a.

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

| | | |
|---|---|---------------------|
|  | DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT <i>PJ n° 13 – Evaluation des incidences Natura 2000</i> | Commune Orange (84) |
|---|---|---------------------|

Le projet est situé :

Nom de la commune : **Orange**..... N° Département : **84 100**

En site(s) Natura 2000

n° de site(s) : (FR93----)

...

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?

A **3.6 km** (m ou km) du site n° de site(s) : **FR9301576**.... (FR93----)

A **6.2 km** (m ou km) du site n° de site(s) : **FR9301577**....(FR93----)

c. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : environ **5 272** (m²) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

< 100 m²

1 000 à 10 000 m² (1 ha)

100 à 1 000 m²

> 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

- Emprises en phase chantier : (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Le terrain comprendra :

- Une zone de chargement du béton,

- Une zone de stock de matériaux,

- Une zone de chargement des matériaux,

- Une zone de traitement de l'eau (décantation et microstation),

- Une zone de chargement du ciment,

- Une aire d'attente pour les poids-lourds,

- Des bennes à déchets.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation : **L'activité normale se déroule en journée de 6h30 à 20h, du lundi au vendredi.**

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : **environ 6 mois** (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue : à partir de septembre 2023 (de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Été

Hiver

| | | |
|---|--|---------------------|
|  | DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT <i>PJ n° 13 – Evaluation des incidences Natura 2000</i> | Commune Orange (84) |
|---|--|---------------------|

- Fréquence :
- chaque année
 - chaque mois
 - autre (préciser) : quotidien

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Rejets en milieu aquatique : **Aucun rejet dans le milieu ne sera réalisé**

Raccord au réseau AEP : **aucun raccordement au réseau public d'eau potable ne sera nécessaire.**

Rejets atmosphériques, poussières : **trafic PL (15 véhicules par jour en moyenne), et poussières liées à l'utilisation des granulats**

Pollutions : **les produits dangereux sont stockés dans des conteneurs avec rétention intégrée,**

Bruits, vibrations : **les émissions sonores en limite de propriété respectent la réglementation en vigueur, pas de nuisances sonores ou de vibrations perceptibles pour le voisinage.**

Éclairages nocturnes : **les éclairages seront limités aux installations et donc au site. Ils sont surtout utilisés en période hivernale.**

Déchets : **les déchets générés par l'activité seront stockés puis éliminés suivant un circuit approprié. Il n'y aura pas d'accumulation dans le milieu naturel.**

Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : **43.5 millions d'euros**

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 € | <input type="checkbox"/> de 20 000 € à 100 000 € |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 20 000 € | <input checked="" type="checkbox"/> > à 100 000 € |

2. Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations **limitées au site**
- Pollutions possibles

| | | |
|---|--|--|
|  | <p style="text-align: center;">DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT <i>PJ n° 13 – Evaluation des incidences Natura 2000</i></p> | <p style="text-align: center;">Commune Orange (84)</p> |
|---|--|--|

- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits limités au site, les niveaux en limite de propriété respecteront la réglementation
- Autres incidences ...

3. Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture :
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle :
- Autre (préciser l'usage) : le site d'implantation se situe au cœur de la base aérienne d'Orange, utilisée donc à des fins d'activités militaires. La zone comporte une installation classée pour l'environnement.

| | | |
|---|---|---------------------|
|  | DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT <i>PJ n° 13 – Evaluation des incidences Natura 2000</i> | Commune Orange (84) |
|---|---|---------------------|

Commentaires :

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

*Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.
Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.*

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

| Type d'habitat naturel | | Cocher si présent | Commentaires |
|---------------------------------|---|-------------------|---|
| Milieux ouverts ou semi-ouverts | Pelouse Pelouse semi-boisée Lande Garrigue / maquis Autre :..... | présent | La zone d'implantation de la centrale à béton est une zone déjà utilisée (décapée). |
| Milieux forestiers | Forêt de résineux Forêt de feuillus Forêt mixte Plantation Autre :..... | | |
| Milieux rocheux | Falaise Affleurement rocheux Eboulis Blocs Autre :..... | | |
| Zones humides | Fossé Cours d'eau Etang Tourbière Gravière Prairie humide Autre :..... | | |
| Milieux littoraux et marins | Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes Autre :..... | | |
| Autre type de milieu | | | |

| | | |
|---|---|---------------------|
|  | DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT <i>PJ n° 13 – Evaluation des incidences Natura 2000</i> | Commune Orange (84) |
|---|---|---------------------|

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE SUR LA BASE AERIENNE (d'après l'étude faune-flore réalisée par BIOTOPE) :

| GROUPES D'ESPECES | Nom de l'espèce | Cocher si présente ou potentielle | Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...) |
|--------------------------|--|--|--|
| Amphibiens, reptiles | Espèces de reptiles et amphibiens d'enjeu faible | Présente | |
| Crustacés | | | |
| Insectes | Decticelle des ruisseaux | Présente | |
| | Courtillière commune | Présente | |
| | Autres insectes d'enjeu faible | Présente | |
| Mammifères marins | | | |
| Mammifères terrestres | Lapin de garenne | Présente | Alimentation, déplacement, gîte |
| | Minioptère de Schreibers | Présente | Transit, chasse |
| | Grand Murin/Petit Murin | Présente | Transit, chasse |
| | Grand Rhinolophe | Présente | Chasse |
| | Murin à oreilles échancrées | Présente | Transit |
| | Pipistrelle pygmée | Présente | Gîte |
| | Noctule de Leisler | Présente | Transit, chasse |
| | Pipistrelle commune | Présente | Transit, chasse |
| | Autres espèces d'enjeu faible | | |
| Oiseaux | Outarde canepetière | Présente | Reproduction, période postnuptiale et hivernage |
| | Alouette des champs | Présente | |
| | Cochevis huppé | Présente | |
| | Verdier d'Europe | Présente | |
| | OEdicnème criard | Présente | Reproduction |
| | Rollier d'Europe | Présente | Reproduction |
| | Tourterelle des bois | Présente | Reproduction |
| | Chardonneret élégant | Présente | |
| | Cisticole des joncs | Présente | Hivernage |
| | Serin cini | Présente | Alimentation, reproduction |
| | Tarier pâtre | Présente | Reproduction |
| | Faucon crécerelle | Présente | |
| Autres espèces d'oiseaux | Présente | | |
| Plantes | Arbres à cavités | Présente | |
| Poissons | | | |

L'étude d'impacts faune-flore réalisée dans le cadre global des travaux de rénovation de la base aérienne d'Orange indique une certaine sensibilité écologique de la base, avec la présence de certaines espèces protégées ; particulièrement l'Outarde canepetière.

| | | |
|---|--|--|
|  | <p style="text-align: center;">DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT <i>PJ n° 13 – Evaluation des incidences Natura 2000</i></p> | <p style="text-align: center;">Commune Orange (84)</p> |
|---|--|--|

Afin de respecter les obligations réglementaires au regard de la faune et de la flore, plusieurs prescriptions ont été édictées à l'attention de la maîtrise d'ouvrage ; ces prescriptions s'appliqueront au présent projet. Les cartographies d'enjeux de la zone considérée sont annexées : figure n° 6.

4. Incidence du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Risque limité

La zone étant déjà décapée, l'intérêt écologique y est plutôt faible et est déjà peu propice à accueillir les espèces identifiées sur la base. Il n'y a donc pas de destruction d'habitat.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Risque limité

La zone étant déjà décapée, l'intérêt écologique y est plutôt faible et est déjà peu propice à accueillir les espèces identifiées sur la base. Il n'y a donc pas de destruction ou perturbation d'espèces.

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) :

Risque limité

La zone étant déjà décapée, l'intérêt écologique y est plutôt faible et est déjà peu propice à accueillir les espèces identifiées sur la base. Elle se situe au cœur d'une zone de la base majoritairement imperméabilisée ; les intérêts écologiques sont peu nombreux sur la zone et les espèces sont peu susceptibles d'y réaliser leurs fonctions vitales.

5. Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de annexes, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :
 Le projet n'aura pas d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire d'après les points suivants :
 - site hors de toute zone Natura 2000,



DOSSIER DE DEMANDE
D'ENREGISTREMENT
*PJ n° 13 – Evaluation des incidences Natura
2000*

Commune Orange (84)

- la zone d'implantation de la centrale à béton mobile se situe sur un secteur majoritairement décapé, avec des enjeux écologiques faibles,
- les mesures compensatoires nécessaires et édictées seront respectées,
- impact sonore limité,
- aucun rejet direct dans le milieu naturel : gestion des eaux pluviales identique à la situation existante, gestion des déchets, locaux sociaux au niveau de la base vie AER
- les rejets atmosphériques sont liés au trafic routier uniquement et au maniement des matériaux... arrosage des pistes et des stocks si nécessaire en cas de période de sécheresse pour limiter les envols de poussières

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Orange

Signature :

Le (date) : 06/12/2023



DOSSIER DE DEMANDE
D'ENREGISTREMENT
PJ n° 13 – Evaluation des incidences Natura
2000

Commune Orange (84)

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Publications)

- Information cartographique **GeoIDE-carto** :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Accès directs > Données / Cartographies > Cartographie interactive)

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr> (Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > **Natura 2000**)

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA)

- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr> (Programmes > Recherche de données Natura 2000)

- Auprès de l'**animateur** du site :

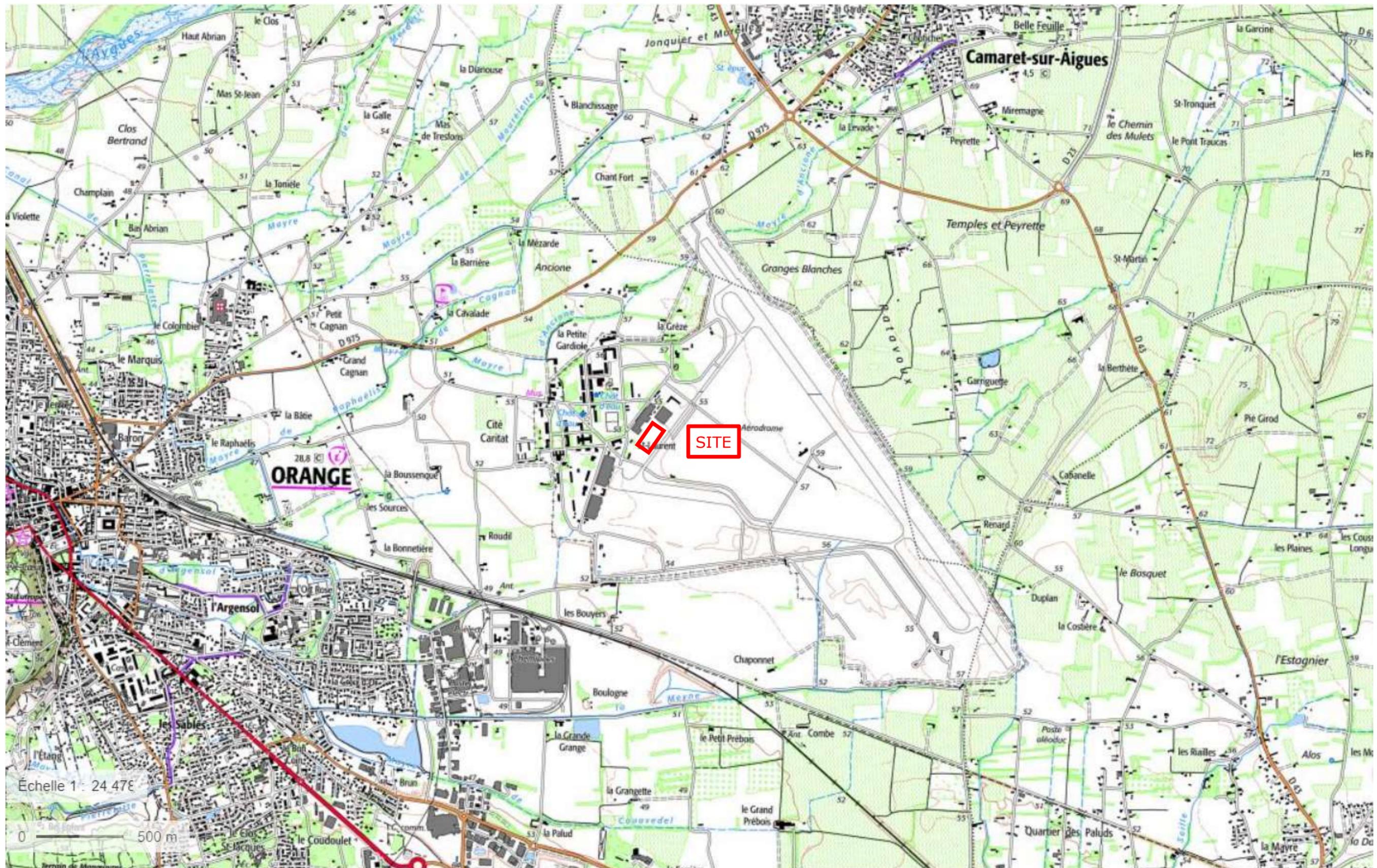
Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Le réseau > En PACA > Les sites Natura 2000)

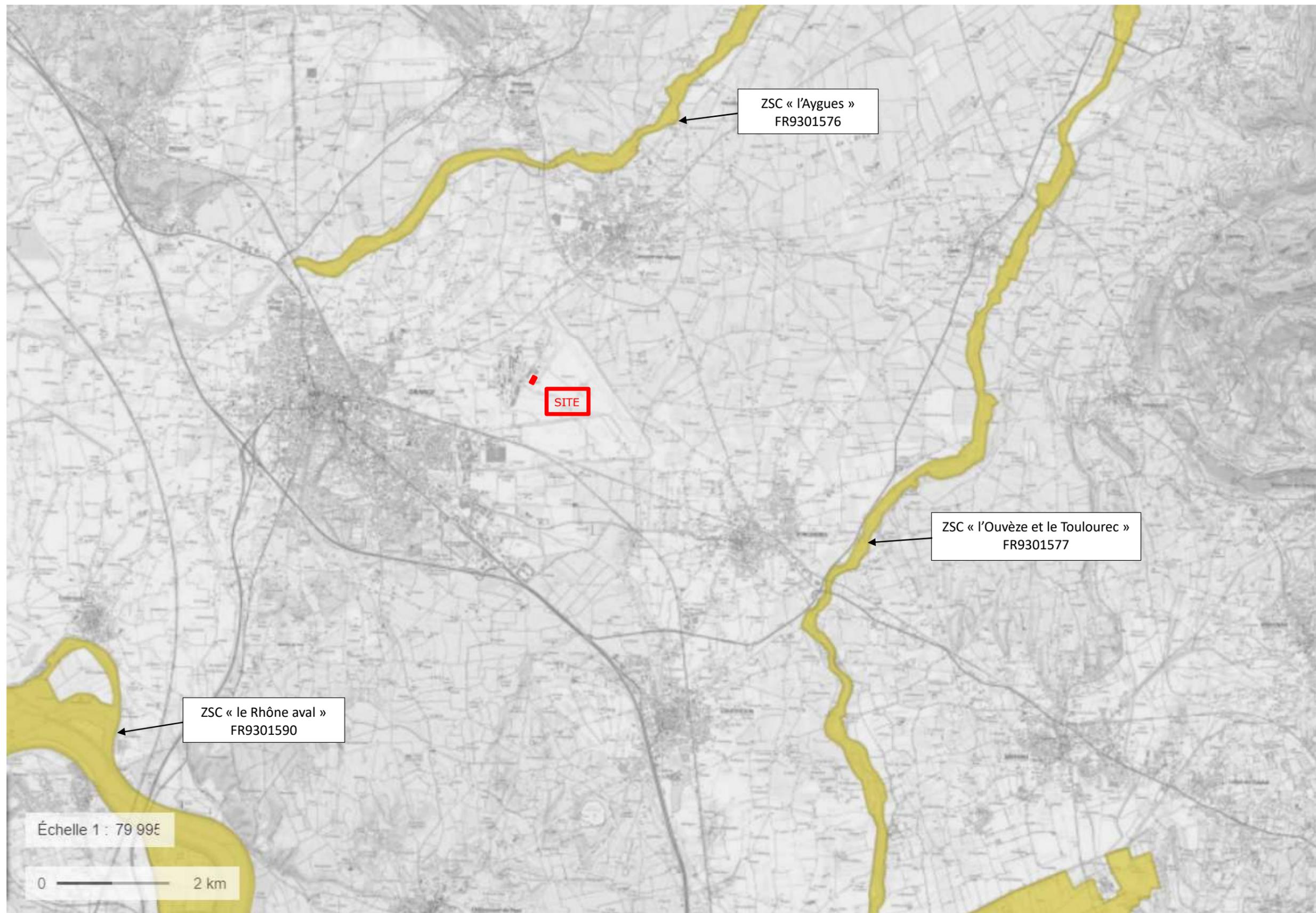
- Auprès de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)** du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l' «Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000»

ANNEXE N° 1 : situation du site (extrait géoportail)



Annexe n° 2 : Situation des sites Natura 2000 autour de l'ICPE (extrait géoportail)



Synthèse des prescriptions et mesures de respect des prescriptions concernant la protection de la biodiversité sur le site d'implantation

L'étude d'impacts faune-flore réalisée dans le cadre global des travaux de rénovation de la base aérienne d'Orange indique une certaine sensibilité écologique de la base, la présence de certaines espèces protégées ; particulièrement l'Outarde canepetière.

Afin de respecter les obligations réglementaires au regard de la faune et de la flore, plusieurs prescriptions ont été édictées à l'attention de la maîtrise d'ouvrage ; ces prescriptions s'appliqueront au présent projet.

Le tableau suivant liste les prescriptions applicables à la partie « réfection des aires aéronautiques » du lot 1, dont le projet fait partie, et la façon dont le projet les respectera, permettant donc peu d'incidences sur les espèces mentionnées et leur habitat.

| Prescription | Situation du projet | Figure associée |
|--|---|---------------------------|
| - Evitement des secteurs sensibles pour l'Outarde : pose de balisage des secteurs à éviter, respect, vérification et entretien du balisage | Le projet de la centrale à béton mobile n'est pas implanté dans une zone de sensibilité de l'Outarde, les balisages des secteurs à éviter seront donc respectés. | 1 & 5 |
| - Evitement des stations de plantes hôtes : pose de balisage des secteurs à éviter, respect, vérification et entretien du balisage | Le projet de la centrale à béton mobile n'est pas implanté dans une zone de sensibilité particulière pour la flore. La zone est déjà décapée. | 1 |
| - Evitement d'arbres à cavités : pose de balisage des secteurs à éviter, respect, vérification et entretien du balisage | Le projet de la centrale à béton mobile n'est pas implanté dans une zone de sensibilité particulière pour les arbres à cavités. Pas de présence d'arbre à cavité. | 1 |
| Adaptation des calendriers de travaux : réalisation des travaux les plus impactants (préparation des travaux et premiers terrassements) entre le 15 août et le 30 septembre dans les zones sensibles pour l'Outarde ; du 15 août au 31 décembre pour les autres secteurs ; pas de contrainte pour les secteurs entièrement artificialisés. | Le projet de centrale à béton mobile se situe dans une zone entièrement artificialisée, et donc n'est pas sujette à ce calendrier. | 3 |
| - Limitation des emprises et balisage | Le projet s'en tiendra aux zones préalablement validées pour les travaux. | 5 « emprise chantier » |
| - Débroussaillage : réalisation des débroussaillages entre le 15 août et le 30 septembre dans les zones sensibles pour l'Outarde ; du 15 août au 31 décembre pour les autres secteurs. Mettre en œuvre les techniques permettant la fuite de la faune. | La zone du projet ne se situe pas dans un secteur sujet à débroussaillage. | |

| | | |
|--|---|---|
| <p>- Espèces exotiques envahissantes : Mise en place d'un balisage sur les secteurs qui seront identifiés par le coordinateur. Mise en sac des résidus de fauche/coupe et absence de réutilisation de la terre végétale. Gestion et traitements des résidus de végétaux et du matériel contaminé de façon appropriée pour éviter toute dissémination. Interdire toute utilisation des terres initialement infestées en dehors des limites du chantier. Les terres remaniées seront utilisées sur site uniquement. Ensemencer/remettre en place la terre végétale sur les secteurs terrassés au plus tôt, dès la fin des travaux, afin de limiter l'envahissement par les espèces invasives présentes sur site.</p> | <p>Le projet de centrale à béton mobile se situe dans une zone entièrement artificialisée, et donc n'est pas particulièrement sensible aux espèces envahissantes.</p> | |
| <p>- Récupération et réutilisation des résidus de fauche : sur les secteurs favorables à la Decticelle des ruisseaux : faucher les végétaux et récupérer les résidus de fauche et les déplacer vers des espaces verts favorables non impactés.</p> | <p>Le projet du concasseur n'est pas implanté dans une zone favorable à la Decticelle des ruisseaux.</p> | 2 |
| <p>- Réutilisation de la terre végétale</p> | <p>La zone est déjà artificialisée, le décapage a déjà été réalisé.</p> | |
| <p>- Désimperméabilisation et restauration de milieux ouverts</p> | <p>Quelques zones de petite taille au sein du secteur du projet sont identifiées comme zones à désimperméabiliser. Ces zones sont petites et pourront facilement être contournées afin de laisser la place à l'application de cette mesure.</p> | 4 |
| <p>- Limitation du risque pollution</p> | <p>Toutes les mesures nécessaires seront prises pour limiter le risque de pollution. - les produits seront stockés à l'abri et sur rétention, - Le projet ne se situe dans aucune zone écologiquement sensible, - les eaux de ruissellement ne seront pas polluées, leur ruissellement ne sera pas modifié, - Les déchets seront triés, stockés et traité de la façon la plus appropriée possible au regard de leur nature.</p> | |

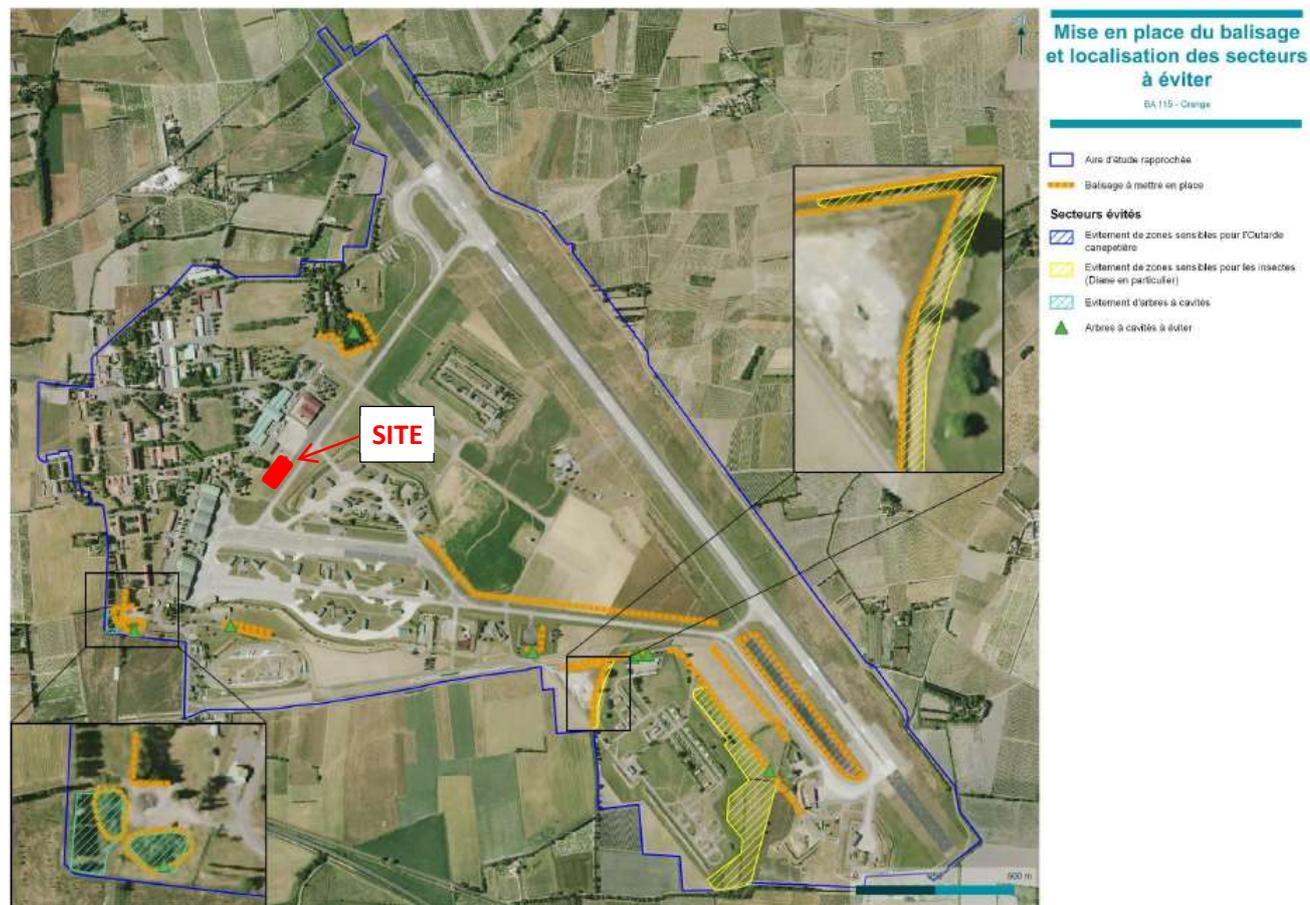


Figure 1 : Balisage des secteurs à éviter (source : Notice de Respect de l'environnement, Modernisation de la base aérienne 115 « Capitaine de Seynes »)

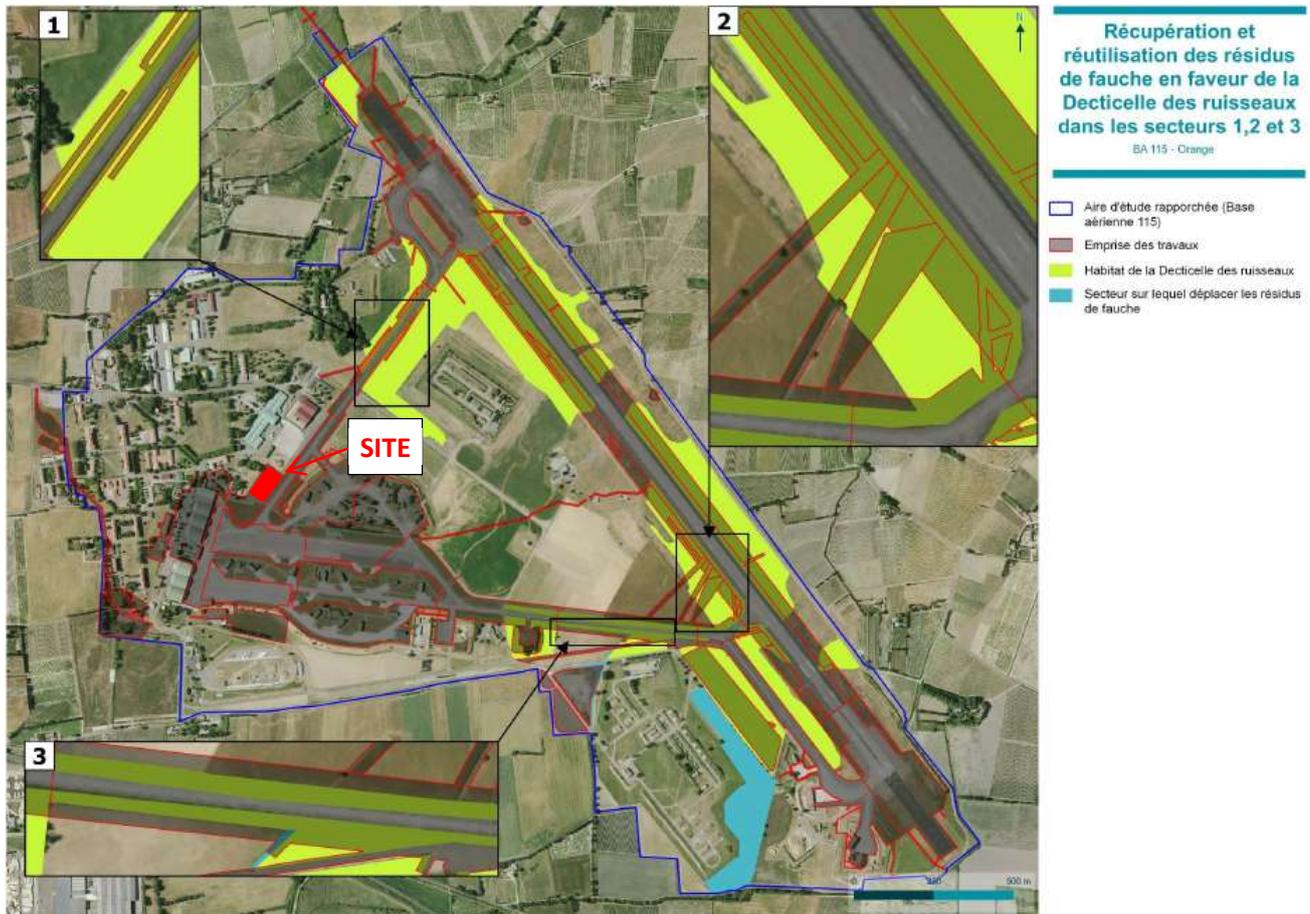


Figure 2 : Récupération et réutilisation des résidus de fauche en faveur de la Decticelle des ruisseaux (source : Notice de Respect de l'environnement, Modernisation de la base aérienne 115 « Capitaine de Seynes »)

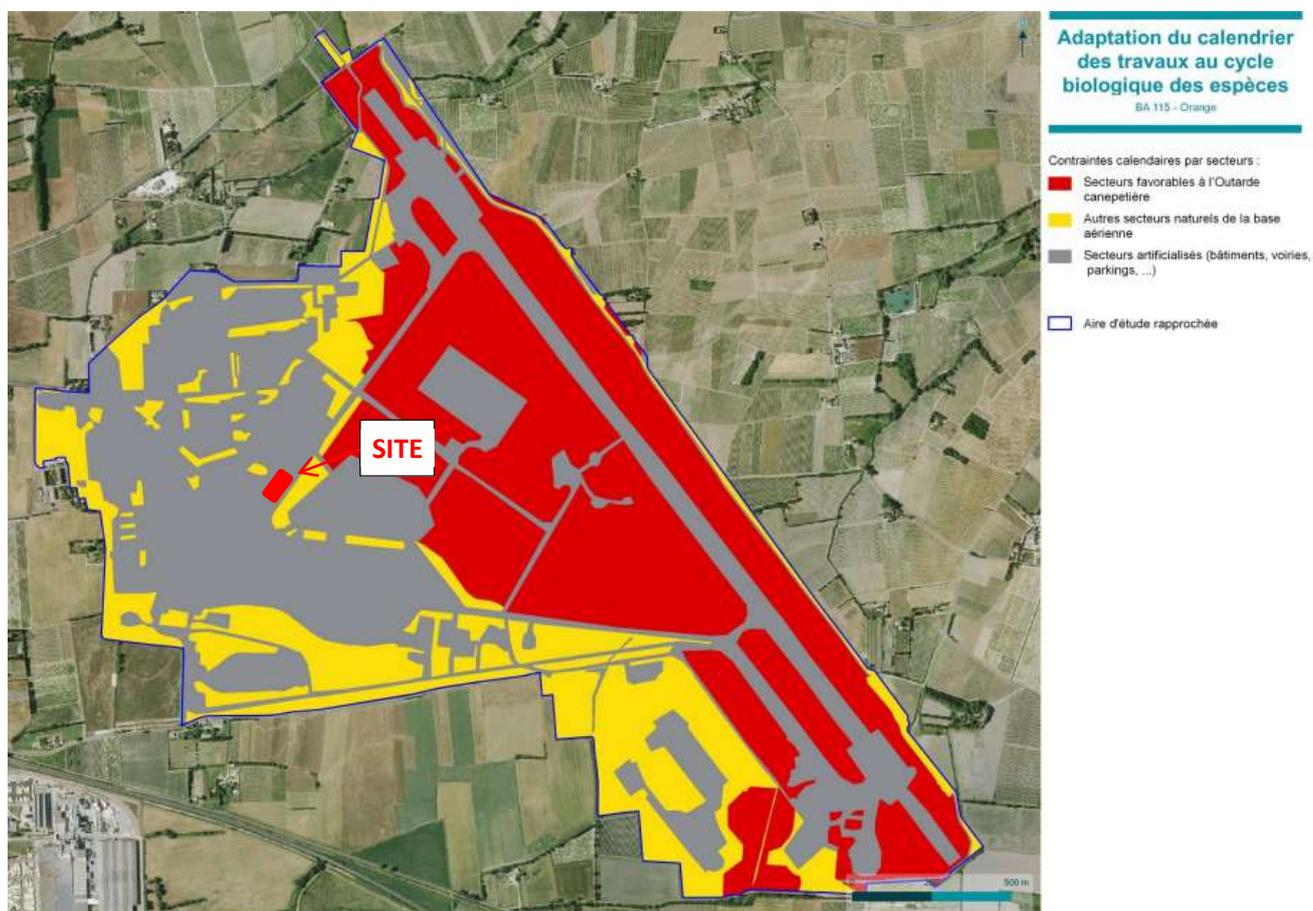


Figure 3 : Adaptation du calendrier des travaux au cycle biologique des espèces (source : Notice de Respect de l'environnement, Modernisation de la base aérienne 115 « Capitaine de Seynes »)

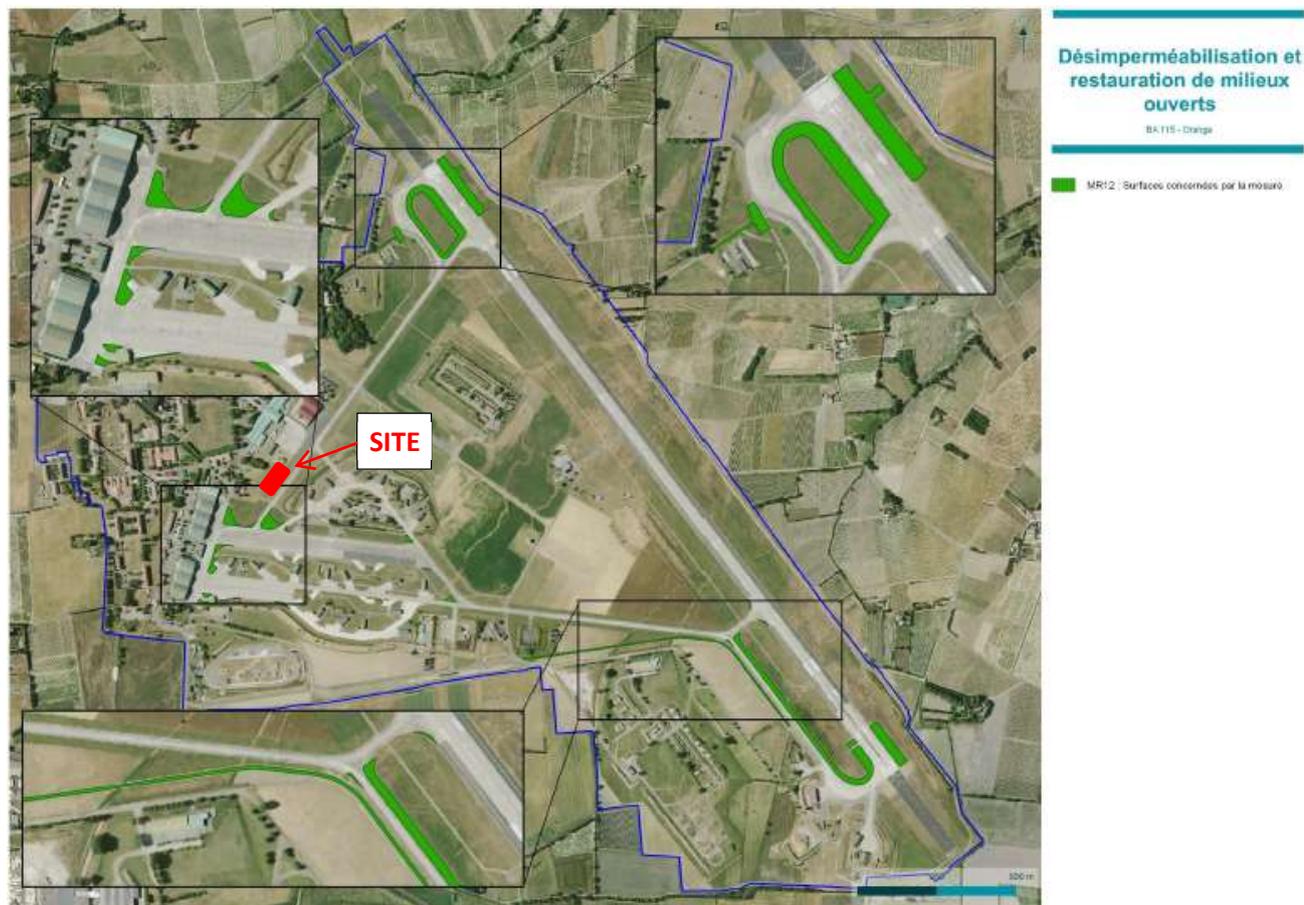


Figure 4 : Désimpermeabilisation et restauration de milieux ouverts (source : Notice de Respect de l'environnement, Modernisation de la base aérienne 115 « Capitaine de Seynes »)

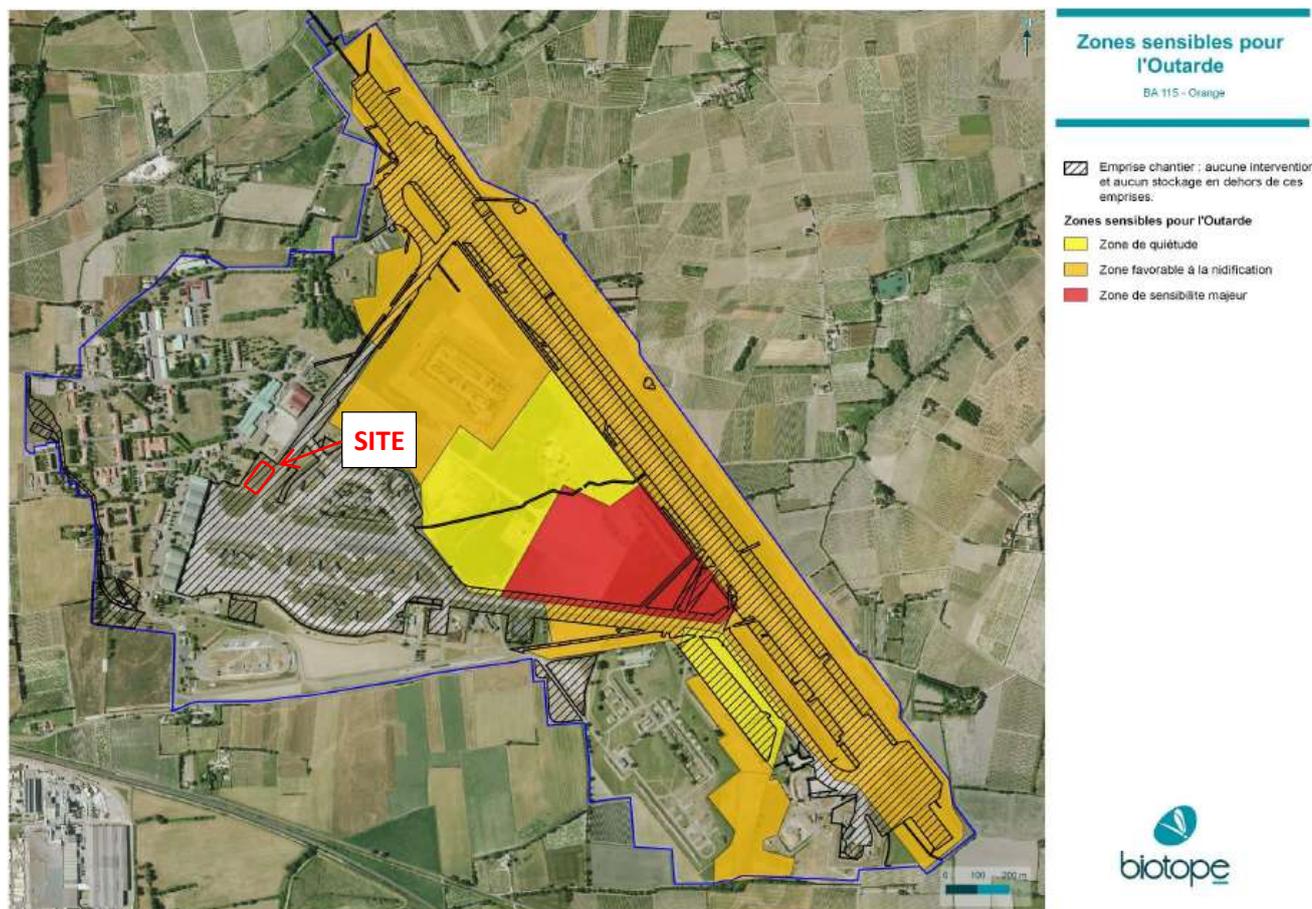


Figure 5 : Zones sensibles pour l'Outarde (source : Notice de Respect de l'environnement, Modernisation de la base aérienne 115 « Capitaine de Seynes »)

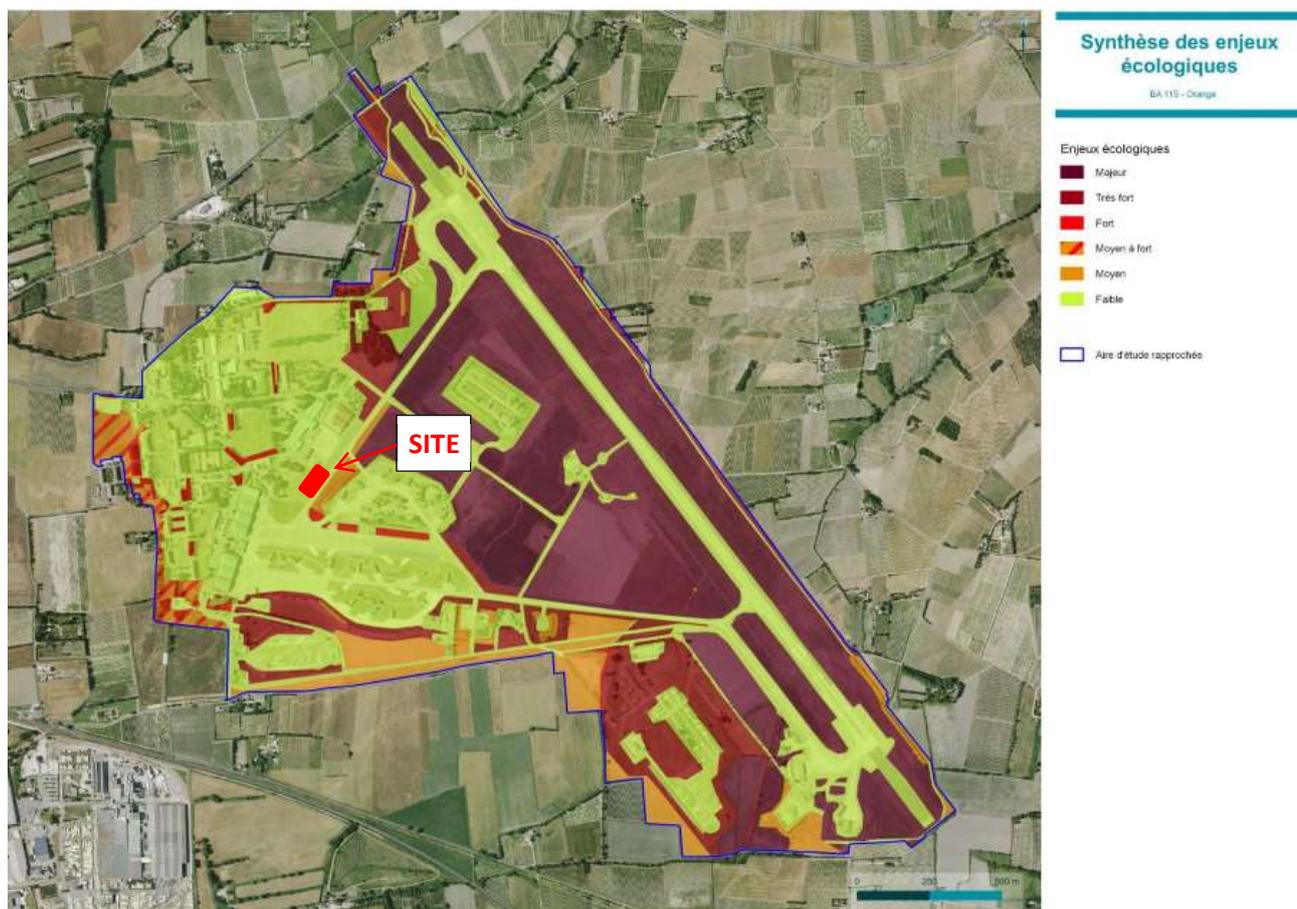


Figure 6 : Synthèse des enjeux écologiques (source : Notice de Respect de l'environnement, Modernisation de la base aérienne 115 « Capitaine de Seynes »)